

RAPPORT N° 03/2-07
au Conseil Municipal

OBJET

CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
EMBELLISSEMENT DU QUARTIER PARALLELE / SAINTE-CLOTILDE

Dans le cadre des axes prioritaires de la Commune en terme de politique d'insertion, il s'agit de mettre en œuvre, sur des sites municipaux et concernant des projets d'intérêt collectif, des Chantiers d'Insertion favorisant l'implication de la population (notamment des jeunes) à la mise en valeur des espaces publics (bâtiments et espaces verts).

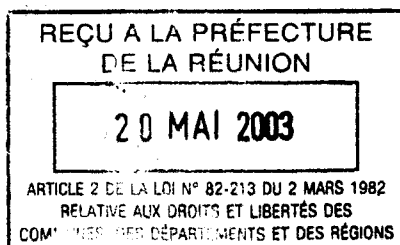
La nature même de ce type d'opération permet de créer des étapes d'insertion pour des publics en difficulté qui vont bénéficier d'une expérience professionnelle et d'une formation (principe de l'alternance) dans le cadre d'un parcours individualisé. Les jeunes concernés seront tous bénéficiaires du Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).

La contribution de la Commune se situe à différents niveaux :

Site concerné	Embellissement du quartier Parallèle / Sainte-Clotilde
Structure porteuse	PASREL Entreprise
Financement outils + matériaux	4 497,97 euros
Financement résiduel CES	1 294,02 euros
Financement encadrant	5 991,24 euros
Financement frais de gestion	2 000,00 euros
Total	13 783,23 euros

Dans la perspective d'un démarrage du Chantier avant la fin du premier semestre, je vous demande de m'autoriser à engager les financements afférents dont la fiche récapitulative est jointe au présent Rapport.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

LE MAIRE DE SAINT-DENIS
LE MAIRE DE LA RÉUNION

**DELIBERATION N° 03/2-07
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003**

OBJET

**CONTRIBUTION MUNICIPALE
A LA MISE EN ŒUVRE DE CHANTIERS D'INSERTION
EMBELLISSEMENT DU QUARTIER PARALLELE / SAINTE-CLOTILDE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nassimah MANGROLIA-DINDAR, 3ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

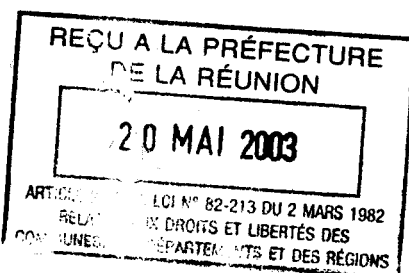
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à engager le financement relatif au Chantier d'Insertion intitulé «Embellissement du quartier Parallèle / Sainte-Clotilde» porté par PASREL Entreprise (structure d'insertion par l'activité économique) -montant fixé à 13 783,23 euros dont 4 497,97 euros destinés à l'achat d'outils et de matériaux-.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



FICHE RECAPITULATIVE DES CHANTIERS D'INSERTION

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

DENOMINATION

PASREL ENTREPRISE
18 Rue de la Martinique
ZAC Foucherolles
97490 SAINTE-CLOTILDE
Tél. 0262.92.33.20 Fax. 0262.92.33.23

DATE DE CREATION

27 novembre 1990

OBJET SOCIAL

Faciliter l'insertion professionnelle
des personnes en difficulté sociale

REPRESENTANT

Monsieur MACARTY José

PRESENTATION DU PROJET

NATURE ET OBJECTIFS DU PROJET

Le quartier Parallèle est délimité

au Nord par l'Avenue Richard Wagner
au Sud par la Rue Marc Boyer
à l'Est par la Rue Lory-les-Hauts
à l'Ouest par la Rue des Goyaves.

Les travaux d'entretien des espaces seront assurés suivant le cahier des charges de la SIDR.

Ces travaux comprendront tous les soins nécessaires pour maintenir les plantes en bon état de végétation, de regarnissage éventuel des pelouses et le nettoyage général afin de maintenir en parfait état de propreté tous les espaces concernés.

L'association a pour objectif de :

- Instaurer une dynamique auprès des jeunes à travers une thématique qui est l'environnement, en favorisant le suivi individuel de chaque candidat vers une insertion durable.
- Améliorer le cadre de vie du quartier.
- Sensibiliser la population aux problèmes liés à l'environnement.
- Recréer la citoyenneté.
- Embellir et revégétaliser les cours intérieures et les abords de la cité.
- Entretien des différents espaces verts, les parkings.
- Nettoyer les lieux de vie.
- Aider les particuliers à l'élagage, taillage et aux enlèvements des encombrants.

IMPACT ATTENDU EN TERME D'INSERTION ET D'EMPLOI

L'association souhaite insérer par le biais de ce chantier 7 contrats emploi solidarité.

CHANTIER D'INSERTION

EMBELLISSEMENT DU QUARTIER PARALLELE / SAINTE-CLOTILDE

Durée prévisionnelle du chantier	6 mois
Nombre de CES concernés	7

BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT
Rémunération des salariés en CES	24 956,82	Subvention Etat (95%)	24 586,38
Charges patronales	923,58	Subvention Mairie (5%)	1 294,02
Formation des salariés en CES	6 398,00	Subvention Etat	4 690,00
		Contribution PLIE de Saint-Denis	1 708,00
Achat des outils et matériaux	4 497,97	Subvention Mairie	4 497,97
Rémunération Encadrants	5 991,24	Subvention Mairie	5 991,24
Contribution aux charges fixes	2 000,00	Subvention Mairie	2 000,00
Total	44 767,61	Total	44 767,61

Montant financé par la Commune	13 783,23
Participation Mairie de Saint-Denis	31%

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 en séance du mardi 6 mai 2003
 et annexé à la Délibération n° 03/2-07

